

# PENSION À VIE



## L'échéancier du cycle de vie jusqu'en 2019

La proposition d'une « pension à vie » doit d'abord passer par le processus législatif du Canada, ce qui signifie que les lois et les règlements relatifs à la Nouvelle Charte des anciens combattants doivent être modifiés, et que de nouveaux articles de loi doivent être créés.



1

### HIVER 2018

Le ministère de la Justice rédige les modifications à apporter aux lois en vigueur, qui sont ensuite présentées à la Chambre des communes. Le ministre consulte les vétérans et la population canadienne.

2

### PRINTEMPS 2018

Les modifications proposées aux règlements sont publiées dans la Gazette du Canada, afin que l'ensemble des vétérans et leur famille, des intervenants et de la population canadienne puissent en prendre connaissance et formuler des commentaires.

3

### PRINTEMPS 2018

Les députés débattent du principe du projet de loi. Un comité étudie attentivement le projet de loi. Des représentants du gouvernement et des spécialistes peuvent être appelés à répondre à des questions.

4

### ÉTÉ 2018

Après l'approbation du projet de loi, il faut obtenir les approbations réglementaires et financières dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor.



Ces étapes constituent un élément important du processus législatif, et permettront un examen et une discussion.

## Établir un meilleur système de soutien

5

### AUTOMNE 2018 – HIVER 2019

À la fin du processus parlementaire, Anciens Combattants Canada devra examiner les dossiers de vétérans qui sont déjà bénéficiaires d'avantages et communiquera avec eux pour les informer de l'incidence qu'auront sur eux les nouveaux avantages; le Ministère mettra au point les systèmes et les processus qui permettront d'offrir efficacement les nouveaux avantages à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## CELA SIGNIFIE :



Veiller à ce que le personnel de première ligne suive toute la formation nécessaire, et soit prêt à aider les vétérans et à exécuter les nouveaux programmes



Créer les systèmes nécessaires pour offrir les avantages, par exemple mettre à jour Mon dossier ACC, afin de permettre les demandes électroniques et de simplifier le traitement numérique



Examiner les dossiers de vétérans qui sont déjà bénéficiaires d'avantages, et communiquer avec eux pour discuter des nouveaux avantages et de leur incidence



Jusqu'à temps que tout ce travail soit accompli et que les nouveaux avantages entrent en vigueur, les vétérans continueront de bénéficier des avantages et des services auxquels ils sont admissibles.